



Making Dream Surfaces Attainable

Date de préparation : Juillet 2026

FICHE DES DONNÉES DE SÉCURITÉ

Q (surfaces reconstituées)

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT

Nom du produit : Q (surfaces reconstituées) Produits distribués par MSI International, Inc. (MSI)
Synonymes : Surfaces reconstituées
Utilisation recommandée: Application sur comptoir, sol et mur
Nom du fabricant: MS International, Inc.
Adresse : 2095 N. Batavia Street
Orange, CA 92865
Téléphone : (714) 685-7500

Ce document a été préparé conformément aux Normes de l'*Occupational Safety and Health Administration (OSHA)* [Gestion de la sécurité et de la santé au travail], aux Normes sur la communication des dangers, au Code 29 sur les règlements fédéraux (CFR) 1910.1200(g) et à la Fiche des données de sécurité.

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Les produits Q (surfaces reconstituées) ne présentent pas de danger lors du transport. Les produits sont inodores, stables, ininflammables et ne posent aucun risque immédiat pour la santé. Il est conseillé de porter un masque respiratoire, des gants et des lunettes de protection afin d'éviter l'exposition excessive aux particules aériennes pendant la découpe, le meulage ou le polissage des produits Q (surfaces reconstituées).

Classification du produit chimique (Silice cristalline) conformément au paragraphe (d) de 1910.1200:

Urgences générales: Danger! Risque de lésions pulmonaires et de cancer

Classification SGH (Système général harmonisé):

Cancérogénicité – Catégorie 1A (H350)

Toxicité particulière pour certains organes cibles, exposition unique. Irritation des voies respiratoires – Catégorie 3 (H335)

Toxicité particulière pour certains organes cibles, expositions fréquentes – Catégorie 1A (H372)

Étiquetage, mentions de danger et conseils de prudence selon la SGH

Pictogrammes de danger SGH:  Catégorie 3 (Irritation des voies respiratoires) (H335)



Catégorie 1A (Carcinogénicité) (H372)

SGH Mot d'avertissement: Danger

Mentions de danger de la SGH:

Peut provoquer un cancer (inhalation) (H350)

Peut causer une irritation des voies respiratoires (H335)

Provoque des lésions aux organes (respiratoires/poumons) en cas d'exposition prolongée ou répétée (inhalation) (H372)

Conseils de prudence de la SGH:

Se procurer, lire et respecter toutes les consignes de sécurité avant utilisation (P203)

Ne pas respirer les particules/aérosols (P260 + P261)



Making Dream Surfaces Attainable

Date de préparation : Juillet 2026

Laver soigneusement la peau après toute manipulation (P264)

Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation de ce produit (P270)

Utiliser uniquement en extérieur ou dans un endroit bien aéré (P271)

Porter des gants et des vêtements de protection, en plus d'une protection pour les yeux et le visage (P280)

Toxicité aiguë inconnue:

Non applicable.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS RELATIVE AUX INGRÉDIENTS

Les produits Q (surfaces reconstituées) sont disponibles sous diverses formes, tailles et couleurs.

Composition	No d'enregistrement du CAS	Pourcentage estimé en poids.
Total Silice cristalline	CAS: 14808-60-7	<1-87%
*Tridymite	CAS: 15468-32-3	0-9%
*Feldspath	CAS: 68476-25-5	0-87%
*Teneur en amorphe (verre)	CAS: 7631-86-9	0-85%
*Hydroxyde d'aluminium	CAS: 21645-51-2	0-54%
*Dolomite	CAS: 16389-88-1	0-8%
*Calcite	CAS: 13397-26-7	0-5%
*Basalte	CAS: 12765-06-9	0-65%
*Pseudowollastonite	CAS: 14567-52-3	0-4%
*Résine de polyester	CAS: 113669-95-7	5-17%

*Le contenu varie en fonction de la couleur du produit Q (surfaces reconstituées).

4. GUIDE DES PREMIERS SECOURS

Les gestes des premiers secours:

Yeux:	En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
Peau :	Bien se laver après avoir travaillé avec les produits Q (surfaces reconstituées).
Inhalation:	Si la personne est exposée à de grandes quantités de poussières, transportez-la à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquez la respiration artificielle. Veillez à ce que la personne se repose. Consultez un médecin immédiatement.
Ingestion:	Ne s'applique pas aux produits Q intacts (surfaces reconstituées).

Symptômes/effets majeurs, aigus et différés:

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer le cancer. Peut affecter les poumons en cas d'exposition prolongée ou répétée.



Making Dream Surfaces Attainable

Date de préparation : Juillet 2026

Indication de soins médicaux urgents et de traitement particulier nécessaire:

En cas d'exposition ou d'inquiétude, consulter un médecin. Prévoir une station de lavage oculaire d'urgence dans la zone de découpage.

5. MESURES ET INFORMATIONS RELATIVES À LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Le produit Q (surfaces reconstituées) n'est ni inflammable, ni combustible, ni explosif.

Moyens d'extinction appropriés:	Extincteur type ABC
Risques spécifiques:	Non applicable
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Aucune requise
Risques d'incendie et d'explosion:	Aucun

6. ACCIDENTAL RELEASE MEASURES

Précautions individuelles, équipement de protection et protocoles d'urgence:

Ne pas respirer la poussière. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas intervenir avant d'avoir lu et compris toutes les consignes de sécurité. Utiliser les équipements de protection individuelle suggérés dans la section 8 de cette FDS [Fiche des données de sécurité].

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage:

Éviter de générer trop de poussière. Dépoussiérer à l'aide d'un aspirateur équipé d'un filtre à particules à haute efficacité (HEPA) ou effectuer un balayage humide. Voir la section 8 de cette FDS concernant les informations relatives aux EPI [Équipement de protection individuelle] pour le nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Précautions pour une manipulation sans risque:

LA POUSSIÈRE DE SILICE DEVIENT DANGEREUSE LORSQU'ELLE EST INHALÉE. L'inhalation répétée de poussière cristalline de silice respirable provenant de la découpe, du meulage, du polissage, de la rupture intentionnelle, de l'usinage, du balayage ou d'autres tâches de nettoyage lors de la fabrication peut entraîner des lésions pulmonaires aiguës, une silicose ou un cancer. Portez un masque respiratoire lors de la découpe, du meulage, du polissage, de la rupture intentionnelle, de l'usinage, du balayage ou du nettoyage pendant la fabrication conformément aux exigences du NIOSH et/ou des réglementations Cal/OSHA. Utilisez des méthodes de coupe humide et évitez la coupe à sec. Identifiez et séparez le travail qui nécessite des opérations de découpage, meulage, polissage, cassage intentionnel ou usinage répétés. Lavez les vêtements contaminés avant de les réutiliser et évitez d'emporter les habits de travail chez vous.

Modalités de stockage sécurisées, tenant compte des éventuelles incompatibilités:

Ne pas stocker à proximité d'acides. Si les produits Q (surfaces reconstituées) rentrent en contact avec certains acides, cela peut entraîner une détérioration ou une décoloration de la surface. Ne pas stocker en extérieur. Éviter l'exposition au soleil ou à la pluie. La durée de conservation est illimitée.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Tableau d'exposition

Composition	OSHA PEL	OSHA AL	NIOSH REL	ACGIH TLV
Silice cristalline	50 µg/m ³	25 µg/m ³	0.05 mg/m ³	0.025 mg/m ³

Date de préparation : Julliet 2026

Tridymite	50 µg/m ³	25 µg/m ³	0.05 mg/m ³	0.025 mg/m ³
Feldspath				
- Fraction respirable *	5 mg/m ³	N.E.	N.E.	N.E.
- Poussières totales *	15 mg/m ³	N.E.	N.E.	N.E.
Teneur en amorphe (verre)	20 mppcf**	N.E.	6 mg/m ³	N.E.
Hydroxyde d'aluminium				
- Fraction respirable *	5 mg/m ³	N.E.	N.E.	N.E.
- Poussières totales *	15 mg/m ³	N.E.	N.E.	N.E.
Dolomite				
- Fraction respirable *	5 mg/m ³	N.E.	N.E.	N.E.
- Poussières totales *	15 mg/m ³	N.E.	N.E.	N.E.
Calcite				
- Fraction respirable *	5 mg/m ³	N.E.	N.E.	N.E.
- Poussières totales *	15 mg/m ³	N.E.	N.E.	N.E.
Basalte				
- Fraction respirable *	5 mg/m ³	N.E.	N.E.	N.E.
- Poussières totales *	15 mg/m ³	N.E.	N.E.	N.E.
Pseudowollastonite				
- Fraction respirable *	5 mg/m ³	N.E.	N.E.	N.E.
- Poussières totales *	15 mg/m ³	N.E.	N.E.	N.E.
Polyester de résine				
- Fraction respirable *	5 mg/m ³	N.E.	N.E.	N.E.
- Poussières totales *	15 mg/m ³	N.E.	N.E.	N.E.

Reposant sur une moyenne pondérée sur une période de 8 heures

AL = Niveau d'action

N.E. = Non établi

*Cela concerne les particules non régulées par l'OSHA et non définies par l'ACGIH [Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux] américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux]

**Des millions de particules par pied cube d'air ont été comptées à l'aide de prélèvements effectués sur un impacteur et analysées par des techniques de champ lumineux

8.2 CONTRÔLES TECHNIQUES/PROTECTION INDIVIDUELLE

Ventilation : employez une ventilation adéquate pour maintenir l'exposition à la poussière sous les seuils d'exposition conseillés. Évitez d'inhaler de la poussière. L'exposition la plus probable à la silice se produit



Making Dream Surfaces Attainable

Date de préparation : Juillet 2026

lorsqu'on utilise des techniques de découpe à sec. Les techniques de découpe humide et les procédures de gestion de l'exposition mentionnées dans le Tableau 1 de l'OSHA du 29 CFR § 1926.1153 sont conseillées.

Protection respiratoire : porter un masque respiratoire lors de la découpe, du meulage, du polissage, de la rupture intentionnelle, de l'usinage, du balayage ou du nettoyage pendant la fabrication conformément aux exigences du NIOSH et/ou des réglementations Cal/OSHA.

Protection des yeux : utiliser des lunettes de protection anti-poussière ou des lunettes de sécurité avec protections latérales. Les lentilles de contact peuvent absorber les substances irritantes. Ne pas porter de lentilles de contact sur les lieux de travail.

Protection de la peau : porter des gants de travail en coton ou en cuir lors de la découpe de ce produit afin de réduire l'exposition de la peau à la poussière et/ou les coupures. Se laver les mains avant de manger, de boire ou de fumer, et à la fin de votre journée de travail, après chaque activité de découpe.

REMARQUE: les informations sur la protection individuelle figurant à la section 8 sont basées sur des données générales relatives aux conditions et usages standards. En cas de conditions et d'usages particuliers ou inhabituels, il est recommandé de faire appel à un hygiéniste industriel ou à un autre expert compétent.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence:	Pierre reconstituée multicolore
Odeur:	Inodore
Seuil olfactif:	Non applicable
pH:	Non applicable
Point de fusion:	3110°F
Point de congélation:	Non applicable
Point d'ébullition:	4046 °F
Point d'éclair:	Non applicable
Taux d'évaporation (éthyle ; éther = 1):	Non applicable
Inflammabilité:	Non applicable
Limites d'inflammabilité supérieure/inférieure:	Non applicable
Pression de vapeur:	Non applicable
Densité de vapeur:	Non applicable
Densité relative:	Non applicable
Solubilité dans l'eau:	Insoluble
Coefficient de distribution n-octanol/eau:	Non applicable
Température d'auto-inflammation:	Non applicable
Température de décomposition:	Non applicable
Viscosité:	Non applicable

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité :	Pas disponible
Stabilité chimique :	Stable lors de l'utilisation et du stockage dans des conditions standards
Possibilité de réactions dangereuses :	Pas disponible
Conditions à éviter :	Éviter le contact avec les acides (p. ex., acétique, fluorhydrique, etc.)
Incompatibilité (matières à éviter) :	Éviter le contact avec les acides (p. ex., acétique, fluorhydrique, etc.)
Polymérisation dangereuse :	Ne se produira pas
Produits de décomposition dangereux :	Éviter le contact avec les acides (p. ex., acétique, fluorhydrique, etc.)

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets potentiels sur la santé

Principales formes d'exposition

Aucun effet concernant les produits Q (surfaces reconstituées) intacts.

Inhalation et exposition éventuelle des yeux, des mains ou d'autres parties du corps en cas de contact avec un produit brisé et/ou lors de procédures de découpe, de meulage, de polissage, et de rupture intentionnelle des produits Q (surfaces reconstituées).

Effets aigus de la *silice cristalline*

Il n'existe pas d'effets aigus connus associés à l'exposition aux produits Q (surfaces reconstituées) intacts.

Il existe des cas très rares où des symptômes de silicose aiguë, une variante de la silicose (fibrose pulmonaire nodulaire) liée à l'inhalation de silice cristalline fine, peuvent se manifester après une exposition brève à des milieux excessivement poussiéreux qui dépassent les seuils d'exposition professionnelle permis ou en raison du non-respect des directives d'usage du produit ou des normes réglementaires. Des symptômes comme la respiration difficile et la fatigue précoce peuvent signaler la présence de silicose, mais ces derniers peuvent également être attribués à diverses autres affections. L'utilisation des produits Q (surfaces reconstituées) brisés ou découpés peut entraîner des coupures aux mains et aux zones corporelles exposées. Des réactions aiguës comme une irritation des yeux peuvent se produire lors de procédures générant beaucoup de poussière, comme la découpe à sec.

Effets chroniques de la *silice cristalline*

Il n'existe pas d'effets chroniques connus associés à l'exposition aux produits Q (surfaces reconstituées) intacts.

L'exposition prolongée et continue à la silice cristalline respirable, supérieure aux seuils d'exposition professionnelle permis ou en raison du non-respect des directives d'usage du produit ou des normes réglementaires, peut entraîner le développement d'une silicose, une fibrose pulmonaire nodulaire (FPN). Les FPN sont également associées à la tuberculose pulmonaire, à la bronchite, à l'emphysème, à la BPCO et à d'autres maladies des voies respiratoires. Ce type d'exposition chronique à la poussière de silice peut également contribuer au développement de maladies auto-immunes, d'insuffisance rénale chronique et d'autres effets néfastes sur la santé. Des symptômes comme la respiration difficile et la fatigue précoce peuvent signaler la présence de silicose, mais ces derniers peuvent également être attribués à diverses autres affections.

Interactions indésirables potentielles

La silicose peut entraîner des infections sévères à mycobactéries ou fongiques, et éventuellement une tuberculose (TB). La silicose augmente le risque de contracter la tuberculose. Toute maladie respiratoire ou pulmonaire existante peut être aggravée par une exposition excessive à la silice cristalline respirable. Le risque d'effets indésirables peut être accru par le tabagisme s'il est combiné à une exposition professionnelle à la poussière de silice qui dépasse les seuils d'exposition permis.

Caractère cancérogène

Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) considère la silice cristalline respirable comme un cancérogène du groupe I, c'est-à-dire cancérogène pour l'homme. Selon le neuvième rapport du Programme national de toxicologie, la silice cristalline respirable est catégorisée comme un « cancérogène reconnu pour l'homme ». L'USDOL/OSHA le classe parmi les substances cancérogènes selon l'OSHA.

Toxicité aiguë

Non disponible.

Date de préparation : Juillet 2026

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune information n'est disponible actuellement.

13. CONSIDÉRATIONS EN MATIÈRE D'ÉLIMINATION

Conformément aux normes fédérales, étatiques et locales, les déchets doivent être jetés dans une décharge certifiée pour accueillir ce genre de matériaux.

14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

Nom d'expédition DOT [Ministère du transport] :	Non applicable
Catégorie de danger :	Non réglementé (aux fins d'élimination, le produit est classé comme non dangereux, classe III)
Numéro d'identification :	Non applicable
Marquage :	Non applicable
Étiquetage :	Aucun
Pancarte :	Aucune
Substance dangereuse/QR :	Non applicable
Description d'expédition :	Produits Q (surfaces reconstituées)
Références d'emballage :	Aucune

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit ont déjà été commercialisés aux États-Unis et sont répertoriés ou exemptés dans l'inventaire des substances chimiques régulées par la Loi sur le Contrôle des substances toxiques (TSCA).

Titre 22, Division 2, Code des réglementations de Californie, Chapitre 3 (Proposition 65): ce produit contient de la silice cristalline identifiée par l'État de Californie comme étant cancérigène.

Code des réglementations de Californie, titre 8, article 5204 (Cal. Code Regs. tit. 8, § 5204), en vigueur depuis le 5 février 2025: ce produit contient plus de 0,1 % de silice cristalline. Lors de l'exécution d'une « activité à forte exposition », respectez la norme réglementaire de Cal-OSHA relative à la silice cristalline. Les « activités à forte exposition » comprennent l'usinage, le concassage, la découpe, le perçage, l'abrasion, le décapage par projection d'abrasif, le meulage, le ciselage, la sculpture, le gougeage, le polissage, le lustrage, la cassure, la rupture intentionnelle ou l'écaillage intentionnel de surfaces artificielles pour la fabrication de comptoirs, dossierets, murs, revêtements de sol, bords de comptoirs en cascade et autres produits à partir de dalles ou de panneaux, ainsi que le nettoyage, la perturbation ou la manipulation de déchets, poussières, résidus, débris ou autres matériaux créés lors des activités énumérées ci-dessus. Ne découpez pas à sec. Employez l'une des techniques de coupe humide suivantes: (1) Appliquer directement sur la surface un volume d'eau constant, continu et adéquat; (2) plonger les surfaces dans l'eau; ou (3) effectuer une découpe de la surface par jet d'eau haute pression. Si vous optez pour la méthode (1) et que vous recyclez l'eau, assurez-vous de la filtrer pour éliminer la silice avant toute réutilisation. Portez un masque respiratoire à ventilation assistée (PAPR) intégral et bien ajusté, un casque ou une cagoule PAPR avec un facteur de protection assigné (FPA) de 1 000, ou tout autre respirateur offrant un niveau de protection égal ou supérieur (FPA 1 000 ou plus) muni d'un filtre HEPA, N100, R100 ou P100. Alternativement, consultez la norme Cal-OSHA concernant la silice cristalline, section 5204, pour découvrir d'autres options de protection respiratoire. Employez des techniques de nettoyage à l'eau ou des aspirateurs munis d'un filtre HEPA. Il est déconseillé d'utiliser de l'air comprimé sur des déchets, de la poussière, des débris, des résidus ou tout autre matériel qui pourrait renfermer de la silice cristalline, ainsi que sur toute surface, vêtement ou partie du corps qui pourrait en contenir.

Autres réglementations d'État: la silice cristalline est classée comme « dangereuse » ou « toxique » selon les lois de transparence des états, y compris, sans s'y limiter, le Massachusetts, le New Jersey et la Pennsylvanie.



Making Dream Surfaces Attainable

Date de préparation : Juillet 2026

Ce produit ou ses composants correspondent aux définitions de danger suivantes telles que définies par la norme de communication des dangers de l'Occupational Safety and Health Hazard Communication Standard (OSHA) (29 CFR Section 1910.1200):

☐ Liquide combustible	☐ Aérosol inflammable	☐ Oxydant
☐ Gaz comprimé	☐ Explosif	☐ Pyrophorique
☐ Gaz inflammable	☒ Danger pour la santé (Sections 3 et 11)	☐ Instable
☐ Liquide inflammable	☐ Peroxyde organique	☐ Réactif à l'eau
☐ Solide inflammable		

☐ Selon les informations actuellement disponibles, ce produit ne répond à aucune des définitions de danger de la section 1910.1200 du titre 29 du CF.

Remarque: les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité fournissent des détails concernant les risques associés aux poussières qui peuvent être générées lors de la coupe, la ponçage ou le polissage des produits Q (surfaces reconstituées) ou lors de la modification de la forme du produit.

16. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Date de préparation : Juillet 2025